

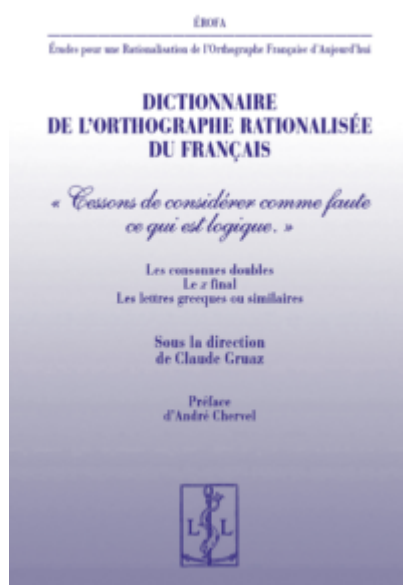
Benoît Melançon

2019/03/11

⌘ Dictionnaire ⌘ Orthographe

«Dictionnaire de l'orthographe rationalisée du français»: des rectifications à la réforme

Benoît Melançon est essayiste, blogueur (*L'Oreille tendue*) et professeur de littérature française à l'Université de Montréal. Il est notamment l'auteur du livre *Le niveau baisse! (et autres idées reçues sur la langue)*, paru chez Del Busso éditeur, à Montréal, en 2015*.



u'est-ce qu'un Francophone? Le Belge Jean-Marie Klinkenberg proposait la définition suivante dans son ouvrage *La langue dans la cité* en 2015 : « Un

Francophone, c'est d'abord un mammifère affecté d'une hypertrophie de la glande grammaticale; quelqu'un qui, comme Pinocchio, marche toujours accompagné d'une conscience impérieuse, une conscience volontiers narquoise, lui demandant des comptes sur tout ce qu'il dit ou écrit.^[1] » Cette « glande grammaticale » peut être activée par divers phénomènes linguistiques : l'accent, les choix

lexicaux, la variété des registres, etc. Rien de tel cependant, pour la stimuler jusqu'à l'hypertrophie, que des discussions sur l'orthographe.

C'est ce que l'on a observé, partout dans la Francophonie, quand, en décembre 1990, le *Journal officiel* du gouvernement français a publié un texte du Conseil supérieur de la langue française intitulé *Les rectifications de l'orthographe*. Ces rectifications ont donné lieu à d'interminables débats lors de leur publication, mais aussi depuis. La plus récente salve a été tirée au début de 2016 quand des médias se sont finalement avisés que les éditeurs de manuels scolaires français adoptaient désormais massivement ces rectifications. Qu'elles aient été intégrées aux dictionnaires courants depuis deux décennies et qu'elles aient été appliquées dans plusieurs lieux (Belgique, Québec, Suisse) paraît avoir échappé à leurs détracteurs.

C'est dans ce contexte qu'a été constituée l'équipe ÉROFA (Études pour une rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui) et qu'elle publiait en 2018, sous la direction de Claude Gruaz, un *Dictionnaire de l'orthographe rationalisée du français* [2], avec le concours de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France du gouvernement français. Cet ouvrage composite, offert « à la mémoire de Nina Catach », la grande spécialiste de l'orthographe française, fait la synthèse de brochures publiées par ÉROFA entre 2009 et 2015. Outre le dictionnaire lui-même, précédé d'une présentation et établi à partir de la nomenclature du *Petit Robert*, il comporte six épigraphes, une préface, un avant-propos, un plan de l'ouvrage, une introduction générale (« Pour un espace de liberté »), trois études (avec des encadrés), puis des annexes, en plus d'illustrations. Sa construction n'est pas moins chargée que sa première de couverture. Ce dictionnaire tient à la fois de l'ouvrage de référence et de l'analyse scientifique, mais aussi du manifeste.

Les auteurs ne cachent pas où ils logent. Ils s'en prennent à répétition, s'agissant du statut de l'orthographe française, aux « demi-mesures », au « statu quo », à l'« immobilisme », au « conservatisme », à la « stagnation », à l'« hypercorrection », à la « crispation », à l'« état de confusion actuel », aux « incohérences » des institutions chargées de normer cette orthographe, au premier chef l'Académie française. Leur perspective est évidemment linguistique, mais aussi pédagogique et politique. Il faut aider les apprenants du français mieux qu'on ne le fait actuellement, étant donné « l'échec patent de l'enseignement primaire et secondaire dans leur prétention

d'enseigner l'orthographe actuelle » (p. 12). Ce n'est pas moins ferme sur le plan politique : « Il ne fait guère de doute qu'une simplification de notre orthographe ne doive un jour constituer un progrès sensible dans le fonctionnement de notre démocratie. » (p. 13)

Que propose l'ouvrage d'ÉROFA? « Il donne une vision claire et précise de ce que pourrait être une réforme limitée et raisonnable de l'orthographe d'usage de la langue française. » (quatrième de couverture)

La « réforme » serait « limitée » : elle porte sur trois aspects de l'orthographe, les consonnes doubles, le x final, les lettres grecques ou similaires. Pour le dire autrement :

« La formule qui a guidé l'équipe ÉROFA tout au long de son travail tient en effet en quelques mots : supprimer toutes les lettres grecques et toutes les doubles consonnes qui ne servent pas à la représentation phonétique du mot, et transformer en s à la finale tous les x non prononcés. » (p. 11)

Un principe (« phonogrammique ») domine donc l'ensemble et il est capital : « Toute modification de l'orthographe lexicale doit prioritairement préserver le rapport à l'oral. » (p. 39) Pour résumer les trois phénomènes en un seul exemple, *prudhommaux* deviendrait *prudomaus*. Pareilles suggestions touchent 14 739 mots, soit environ 25 % de la nomenclature d'un dictionnaire comme *Le petit Robert*, et « entre 5 et 10 % des mots d'un texte ». Ces nombres peuvent sembler élevés, mais les concepteurs du *Dictionnaire* préfèrent souligner que les rectifications retenues sont parfaitement circonscrites dans leur nature : « C'est moins le nombre de mots concernés qui importe que le nombre de règles qui sont éliminées et la simplicité des principes qui régissent leur rationalisation. » (p. 38)

La proposition d'ÉROFA serait également « raisonnable » : elle s'appuie, dans une « démarche [...] cartésienne », sur des recherches linguistiques récentes et sur des travaux historiques (de la Renaissance au XXI^e siècle, pour l'essentiel). Les « trois études » évoquées précédemment font le point sur les questions couvertes dans la suite du *Dictionnaire*. C'est sur cette base qu'il faut parler de « réforme » et non plus de « rectification ». « Toute réforme du système de l'orthographe française est exclue [...] [3] », écrivait-on en 1990; plus maintenant. Une réforme fondée sur la simplification et

la rationalisation s'imposerait, car rien de déterminant n'aurait été fait depuis la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* en 1835.

Quand on repense aux débats entourant les rectifications de 1990, on ne peut que se réjouir de la précision des propositions aujourd'hui formulées. Parmi les raisons qui expliquaient les résistances à ces rectifications, il y avait leur extension (plusieurs aspects de l'orthographe étaient touchés) et le maintien de trop nombreuses exceptions (pour l'équipe ÉROFA, il faut « désencombrer » le « système du français actuel » de ses « multiples exceptions »). On ne saurait adresser ces reproches au *Dictionnaire de l'orthographe rationalisée du français*.

La glande grammaticale des francophones a été vivement irritée il y a près de trente ans. Comment éviter de retomber dans de nouvelles crises? Les auteurs de ce dictionnaire laissent de côté deux questions, pourtant de taille, auxquelles il aurait fallu répondre pour éviter la relance de débats stériles.

La première est celle de la place des recommandations d'ÉROFA par rapport aux rectifications de 1990. S'agit-il de toutes les remplacer? Cela ne semble pas être le cas, même si ce qui a été conçu en 1990 est « bien modeste ». S'agit-il de substituer de nouvelles adaptations à quelques-unes de celles de 1990 ou d'en ajouter de nouvelles? Le lecteur n'en est jamais parfaitement sûr. Cette coexistence potentielle de deux séries de modifications orthographiques exige éclaircissement pour qui veut réfléchir aux possibilités de réussite du *Dictionnaire*.

La seconde question laissée en suspens est celle du « caractère dépaysant » des réformes proposées et, dès lors, de leur acceptabilité. Combien de temps faudrait-il pour que des phrases comme *En France, le niveau de l'ortografe baisse*, *Èle doit prendre en compte les réalités de la francophonie* ou *Il me done son queur* perdent leur étrangeté? La durée d'acceptation sera-t-elle la même pour les trois phénomènes considérés? Il n'y a évidemment pas de réponse simple à ce genre d'interrogation, mais on ne peut faire l'économie de cette interrogation, dans la mesure, surtout, où les transformations du français sont généralement reçues avec plus de résistance que celles d'autres langues. Une réforme, fût-elle « nécessaire, robuste et crédible », n'a de sens que si elle est acceptée par la majorité des locuteurs d'une langue.

Il faut saluer le caractère informé et systématique du travail de l'équipe ÉROFA, mais il aurait été bon de réfléchir à l'implantation des réformes, au-delà de la création envisagée d'« une nouvelle instance internationale consacrée à l'orthographe ». Cela est d'autant plus vrai que le contenu du *Dictionnaire de l'orthographe rationalisée du français* ne s'imposera que si les dictionnaires usuels le reprennent. Dès lors, il n'aura plus lieu d'exister, sauf pour les spécialistes; les usagers, eux, se serviront d'outils généralistes, ce qu'ils font toujours.

ÉROFA et l'accord du participe passé

Parmi les sujets qui fâchent, quand il est question de la langue française et de son enseignement, il y a, tout en haut de la liste, l'accord du participe passé. Lorsque, en 2018, la Fédération Wallonie-Bruxelles a suggéré de passer à l'absence d'accord du participe passé accompagnant l'auxiliaire *avoir*, quelle que soit la place de ce participe dans la phrase, cela a mené, une fois de plus, à une commotion médiatique. « **Orthographe. La guerre que les Belges ont déclarée** », titrait le quotidien français *Libération* du 4 septembre 2018, en prenant soin de rayer le *e* de *déclarée*.

L'équipe Études pour une rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui (ÉROFA) a évidemment eu à se pencher sur la question et elle a tiré une brochure^[4] de ses réflexions. « L'objectif de la présente étude de l'accord du participe passé est d'intégrer cet accord dans l'ensemble du système graphique français. Cette intégration induit le remplacement plus ou moins étendu du système normé actuel par un réseau débarrassé, autant que faire se peut, des cas particuliers. » (p. 9) L'argumentaire de l'équipe repose sur la priorité donnée à la syntaxe sur la sémantique et sur le refus de remplacer *être* par *avoir* dans l'analyse syntaxique.

Les auteurs veulent « établir de nouvelles règles d'accord du participe passé,

plus faciles à comprendre, à mémoriser et à appliquer, en un mot plus rationnelles, que le dédale des normes actuelles » (p. 29). Pour avoir, la proposition d'ÉFORA annonçait celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles : « Le participe passé employé avec avoir ne s'accorde pas » (p. 20), d'où *La pomme qu'ils ont mangé* (au lieu de *La pomme qu'ils ont mangée*). Pour être, la règle est aussi simple : « Le participe passé d'un verbe construit avec être s'accorde avec le sujet » (p. 28), d'où *Elles se sont vues et elles se sont plu* (au lieu de *Elles se sont vues et elles se sont plu*). Voilà qui a le mérite de la clarté.

Avec de pareilles propositions, le débat pourrait être clos. Comme chacun le sait, il ne l'est pas.



Médiagraphie

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE. « **Les rectifications de l'orthographe** », *Journal officiel de la République française*, 6 décembre 1990.

ÉROFA (Études pour une rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui) [**En ligne**]

KLINKENBERG, J.-M. *La langue dans la cité. Vivre et penser l'équité culturelle*, Bruxelles, Les Impressions nouvelles, 2015, 313 p. Préface de Bernard Cerquiglini.

MELANÇON, B. « Rectifications orthographiques : questions, réponses », entrée de blogue, *L'Oreille tendue*, 9 février 2016. [**En ligne**]

* NDLR On lira une recension de l'ouvrage de Benoît Melançon dans les pages de *Correspondance* : « “ **Le niveau baisse! (et autres idées reçues sur la langue)** ”: **quand la légèreté n'empêche pas la pertinence** » (Julie Roberge, vol. 21, n^o 3, 2016)

- 1 J.-M. KLINKENBERG, *La langue dans la cité. Vivre et penser l'équité culturelle*, Bruxelles, Les Impressions nouvelles, 2015, p. 36. [\[Retour\]](#)
- 2 C. GRUAZ, dir., *Dictionnaire de l'orthographe rationalisée du français*, « Cessons de considérer comme fautive ce qui est logique. » Les consonnes doubles. Le x final. Les lettres grecques ou similaires, Limoges, Éditions Lambert-Lucas, 2018, 523 p. Illustré. Préface d'André Chervel. (Études pour une rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui [ÉROFA]). [\[Retour\]](#)
- 3 CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, « **Les rectifications de l'orthographe** », *Journal officiel de la République française*, 6 décembre 1990, p. 9. [\[Retour\]](#)
- 4 C. GRUAZ, dir., *Études pour une rationalisation de l'orthographe française. Quatrième fascicule. L'accord du participe passé*, 2^e éd. rev. et corr., Limoges, Éditions Lambert-Lucas, 2013, 49 p. Illustré. (Le débat orthographique). [\[Retour\]](#)



Benoît Melançon

Professeur au Département des littératures de langue française de l'Université de Montréal